



Le [Courrier de l'environnement n°31](#), août 1997

de l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine

par André Fleury et Pierre Donadieu

- École nationale supérieure du paysage, 4, rue Hardy, RP 819, 78009 Versailles cedex
vers-ensp-apu@calvanet.calvacom.fr ; vers-ensp-nts@calvanet.calvacom.fr



[Les caractéristiques de l'agriculture péri-urbaine](#)
[La nouvelle régulation urbaine des espaces ouverts péri-urbains](#)
[Éléments pour une politique de l'agriculture urbaine](#)
[En conclusion](#)
[Références bibliographiques](#)

Définition de l'[agriculture urbaine](#)

L'agriculture péri-urbaine, au strict sens étymologique, est celle qui se trouve en périphérie de la ville, quelle que soit la nature de ses systèmes de production. Avec la ville, cette agriculture peut soit n'avoir que des rapports de mitoyenneté, soit entretenir des rapports fonctionnels réciproques. Dans ce dernier cas, elle devient urbaine et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville.

Dans son mode ordinaire de croissance, la ville incorpore à son territoire les nouveaux habitats nés dans sa périphérie, sans que la nature de leur usage antérieur pose question ; cet usage est effacé, sauf à survivre dans la toponymie. Les seules limites à cette absorption proviennent d'une inconstructibilité manifeste ou de l'opposition à l'urbanisation d'un autre pouvoir régulateur. En effet, des propriétés singulières font de certains lieux non construits des biens rares pour la société (terroirs spécifiques, biotopes d'intérêt écologique) ; ou bien des instances supérieures, en particulier l'État, peuvent intervenir au nom de principes, tel celui de la sécurité alimentaire, comme en Suisse, ou de la valeur patrimoniale et paysagère, comme en France, dans la plaine de Versailles.

Les formes successives des villes au cours de leur croissance relèvent d'une interaction continue entre des forces socio-économiques et des forces politiques, souvent soucieuses de réorganiser l'espace urbain selon un autre projet social (Richmot et al., 1994). Avec le développement des transports, d'abord collectifs puis individuels, l'étalement urbain a pris une dimension telle qu'il a provoqué l'apparition de malaises sociaux inédits, qui font revendiquer l'amélioration de la qualité de vie. Le pouvoir urbain cherche maintenant à y remédier et veut notamment se servir des parties non construites de l'espace péri-urbain, qui sont souvent étendues dans les formes modernes de la croissance urbaine (villes nouvelles ou rurbanisation). Ces espaces se voient ainsi investis de missions nouvelles, surtout engendrées par la demande sociale de nature, et sont de ce fait engagés dans un processus original d'urbanisation sensu lato, sans pour autant être bâtis.

Les proches forêts péri-urbaines ont déjà connu un tel changement d'identité quand elles sont devenues

parcs urbains forestiers au cours du XIXe siècle : elles ont gardé leur physionomie, mais leur véritable production n'est plus du bois, mais des loisirs. Elles sont devenues urbaines.

Peut-on imaginer que l'agriculture péri-urbaine actuelle suive cette même évolution ? Le statut social de ces formations végétales dues à l'homme est bien différent, tant dans leurs représentations que dans leur fonctionnement et leurs objectifs de production. De plus, les agriculteurs constituent un groupe social original, investi d'une fonction essentiellement nourricière. Mais la question est posée, à la fois par des agriculteurs à la recherche de nouveaux profits, des citoyens qui découvrent des aménités nouvelles dans la proche campagne et des maires que le financement des espaces verts inventés par les aménageurs rend soucieux.

L'objet de cet article est d'examiner, d'une part, de quelle façon on en est venu à considérer que l'agriculture pouvait jouer un rôle dans la ville et, d'autre part, comment l'agriculture peut, sans perdre son identité sociale, associer ou substituer à sa fonction strictement agro-alimentaire de nouvelles missions urbaines (1).

[R] Les caractéristiques de l'agriculture péri-urbaine

L'espace péri-urbain non bâti se compose de milieux très variés, naturels, forestiers ou agricoles. Son incorporation à la ville, qui signifie de fait un autre projet de territoire, ne se fait pas sans conflits, du fait de la multiplicité des points de vue. Ces conditions désorganisent les systèmes agricoles anciens, mais sont propices à l'émergence de nouveaux (Vaudois, 1994 ; 1995). En effet, le voisinage de la ville a représenté de longue date pour les agriculteurs des opportunités de marché, qu'ils saisissent en développant les productions attendues. Le fait d'habiter près de la ville leur permet de mieux percevoir les changements d'état d'esprit, et de ressentir la fragilité de leurs exploitations, ce qui les conduit à une plus grande vigilance ; ils peuvent donc mieux s'adapter (Bryant et Johnston, 1992).

Les systèmes de production de l'espace péri-urbain

L'agriculture péri-urbaine permanente

Jusqu'au dernier tiers du XIXe siècle, on était dépourvu de moyens de transport efficaces et bon marché des produits agricoles alimentaires. Aussi, les agriculteurs péri-urbains se sont-ils spécialisés dans les produits frais, végétaux et animaux, aux problèmes spécifiques de conservation ; à l'époque, on pouvait légitimement parler de ceinture maraîchère et le vignoble parisien était le plus étendu de France. Outre son quasi-monopole de l'approvisionnement de la ville, cette agriculture jouait un rôle majeur de gestion environnementale ; elle récupérait une large part des déchets urbains, y compris les eaux usées, pour l'entretien de ses sols. Elle était donc consubstantielle à la ville qu'elle nourrissait et assainissait : elle était profondément urbaine. Il est remarquable de constater l'effort fait de nos jours dans des villes tropicales pour faire naître une forme voisine d'agriculture urbaine, nourricière et utilisatrice des déchets.

Ces systèmes ont beaucoup régressé dans les pays développés ; pour une large part, l'agriculture péri-urbaine contemporaine n'a plus ses débouchés en ville, ni n'en gère les déchets. Elle est souvent faite de systèmes de production proches de ceux de régions rurales de même situation écologique (SEGESA, 1994) ; ces exploitations ont d'ailleurs souvent été rejointes par l'étalement de la ville (Fleury, 1995). Ainsi, en France, voit-on au voisinage des villes des grandes cultures en Île-de-France, des vignes de grande production dans le Languedoc, du maraîchage dans le Roussillon, des prairies intensives dans l'Ouest atlantique.

Ces systèmes agricoles de type rural ne sont cependant pas les seuls, puisque des agriculteurs entrepreneurs en conçoivent d'autres axés sur de nouveaux besoins urbains ; ils se placent d'emblée dans un paysage, que les citadins usagers reconnaissent comme celui de la campagne. En effet, qu'est-ce qu'une cueillette à la ferme, sinon un moment de plaisir passé à récolter ses légumes ou ses fruits à la campagne ? Qu'attend-on de la pratique de centres équestres ou d'accueil, sinon de se promener à la

campagne ? Qu'attend-on d'un réseau pédagogique sinon de pouvoir y comprendre la campagne ? Même le produit change ; les maraîchers n'ont d'abord vendu sur le marché de détail que des légumes bien frais, que l'on trouve de nos jours dans les grandes surfaces. Maintenant, ces maraîchers les parent de qualités plus abstraites, comme l'origine locale ou la manière de produire : le légume du marché ou de la ferme devient, lui aussi, un produit de campagne. C'est l'esquisse d'un retour de l'agriculture péri-urbaine vers la ville, de la renaissance sur d'autres bases d'une agriculture urbaine.

L'agriculture péri-urbaine a plusieurs caractéristiques spécifiques :

- les agriculteurs péri-urbains se perçoivent le plus souvent comme des citoyens dont le métier est l'agriculture. Leur groupe social est assez largement ouvert aux autres groupes de la société urbaine ;
- son territoire n'est pas figé ; les agriculteurs savent qu'à terme plus ou moins lointain, l'espace qu'ils cultivent sera urbanisé. Ils anticipent alors ce moment par une délocalisation progressive, abandonnant leurs anciens champs pour de nouveaux ; le processus est quelquefois brutal mais le plus souvent étendu sur plusieurs décennies. Il permet le refinancement de l'exploitation et du patrimoine ;
- le fermage est le mode de faire valoir dominant ; les propriétaires sont soit issus de familles d'origine agricole, soit de grandes organisations privées ou publiques ;
- enfin, la valeur foncière habituellement estimée est bien plus élevée que celle correspondant au potentiel de production agricole ; aussi, sa réalisation par la mise en vente signifie l'arrêt de l'activité agricole, sauf maintien précaire.

Les autres systèmes agricoles péri-urbains

Les systèmes agricoles précédents sont gérés dans une perspective de long terme. Ce n'est plus le cas des systèmes précaires, qui s'installent lorsque l'urbanisation est clairement prévue. Les terres sont alors recherchées, soit par l'État ou les collectivités qui évitent la spéculation en créant des réserves foncières pour de grands projets d'aménagement (Caisse des Dépôts, Agence foncière et technique de la région parisienne, etc.), soit par des organisations financières (banques, promoteurs, etc.) qui poursuivent, au contraire, un but clairement spéculatif. De même, les familles agricoles non exploitantes cherchent aussi à conserver longtemps leur patrimoine. Adaptés à cet état de précarité, des systèmes originaux de production agricole (grandes exploitations céréalières ou d'élevage sur prairies extensives) se développent. L'espace conserve alors un aspect entretenu, sauf dans certains contextes abandonnés à la friche (parcelles peu accessibles, risque élevé de nuisances, etc.) ; mais il n'y a plus de gestion durable de la fertilité (le système est minier). On peut remarquer enfin que l'enfrichement de terrains agricoles est une stratégie classique de propriétaire, qui espère ainsi amener la puissance publique à en accepter la constructibilité.

On rencontre aussi une pratique de l'agriculture qui implique moins la recherche d'un revenu monétaire que celle d'un mode de vie ; c'est l'agriculture de loisir (Van Oort, 1994). Elle maintient les terres dans un état agricole, parfois traditionnel, jouant ainsi un rôle de conservation patrimoniale ; ainsi, les olivettes et vignobles identitaires de la campagne florentine sont-ils rachetés par des citoyens qui y obtiennent leur huile et leur [vin \(2\)](#). Les jardins familiaux, qui connaissent actuellement une renaissance remarquable (Tardif, 1996), relèvent d'une idéologie assez proche. Il est probable qu'un certain nombre de très petites fermes céréalières, exploitées à temps partiel, sont dans ce cas ; elles offrent à la fois un cadre de vie rural, un maintien du patrimoine familial et la poursuite d'un ancien métier.

La relation économique de l'agriculture péri-urbaine à la ville

Elle appartient essentiellement à l'économie de marché. La première manifestation physique de son organisation a été autrefois la construction des halles, lieu de mise en rapport des producteurs, nécessairement péri-urbains à l'époque, et des distributeurs ou transformateurs. Maintenant, l'approvisionnement des villes s'est réorganisé sur des filières établies à une autre échelle (développement de la grande distribution et mondialisation des apports) ; seules les pépinières et les plantes en pot résistent

bien (pour des raisons spécifiques : adaptation au milieu et coûts de transport). Tout en perdant beaucoup d'importance, les systèmes producteurs de frais ont cependant réussi à s'adapter en inventant les filières courtes, qui rapprochent producteurs et consommateurs. En Île-de-France, les maraîchers ont d'abord donné le ton, puis les arboriculteurs, dans les années 70, et les ornementalistes dans les années 90. Les nouveaux systèmes de production s'inscrivent également dans l'économie de marché. Ainsi, Chapeau de Paille, groupement d'intérêt économique, regroupe près une vingtaine de grandes exploitations, bien implantées sur les marchés de la cueillette et des services pédagogiques à la population scolaire.

Cependant, l'économie d'autoconsommation, où un groupe social autonome organise son propre approvisionnement en dehors de filières commerciales, n'est pas absente. C'était jadis la règle de grandes institutions (classes sociales aisées ou monastères) qui disposaient de domaines ; on en retrouve notamment la mémoire historique au Potager du Roi (3), à Versailles, qui fournissait la cour royale. Dans les pays développés, cette forme n'existe plus guère qu'à l'échelle familiale (4), soit du fait de l'éloignement des marchés urbains (agriculteurs ruraux), soit associée aux formes nouvelles d'agriculture non marchande (loisir, jardin familial). Par contre, elle est très importante dans les grandes villes tropicales pauvres (Moustier et Pagès, 1996 (5)).

Le statut de l'espace agricole péri-urbain

Dans l'ensemble, les systèmes agricoles, quels qu'ils soient, ne ressentent dans le voisinage urbain que des gênes à leur fonctionnement. Ils s'y maintiennent cependant, pour des raisons diverses :

- pour les systèmes de type rural, il peut y avoir l'espérance lointaine d'une plus-value foncière, le sentiment d'être et la volonté de vivre en citadin sans négliger, de nos jours, le piège qu'a parfois représenté le classement en non constructible de nombreuses terres agricoles dans les plans d'occupation des sols.

- ceux qui s'adressent au marché urbain sont plus tolérants aux nuisances provoquées par ce changement ; mais, exploitant un paysage de campagne, ils ont besoin qu'il soit produit par des systèmes agricoles classiques et entretenus (6).

Ainsi vient d'abord la nécessité de planifier le territoire agricole péri-urbain ; celle de s'assurer de la qualité du paysage viendra à son tour, au moins pour que perdurent les systèmes qui l'exploitent. Les agriculteurs revendiquent des pouvoirs publics la protection, par isolement, de zones agricoles de production, à l'instar des zones industrielles ou artisanales. Ces démarches sont courantes pour les systèmes maraîchers ou horticolas, qui peuvent ainsi développer leurs infrastructures. Pour les systèmes d'élevage et les grandes cultures, elles utilisent seulement la réglementation foncière, qui définit les activités possibles dans un lieu. C'est le cas du Québec, où a été adoptée une loi très stricte de protection du territoire agricole, et de Milan (Italie), où l'on réorganise, aux fins de sa protection, la zone de grande culture qui sépare la ville du Pô en un vaste parc agricole de 40 000 ha.

Au strict plan du fonctionnement des exploitations agricoles, l'effet est généralement positif et réel, à cause de la sécurisation de l'investissement agricole (Thibodeau et al., 1986). Mais ces espaces ne peuvent pas, de par leur position spatiale, se limiter à être producteurs de biens agricoles ; ils sont trop exposés à tous les usages des citadins, licites (la promenade) ou moins (la décharge sauvage ou le rodéo automobile) et des villes (localisation des activités polluantes ou dangereuses). Plus positivement, la forme de l'espace agricole retrouve près des citadins un statut de paysage. Ce qui n'était jusqu'à présent que le sous-produit de l'agriculture prend de ce fait une valeur nouvelle ; les associations de défense de l'espace agricole péri-urbain se développent rapidement.

La question posée est donc celle de la conception d'une politique de l'espace agricole péri-urbain. L'agriculture classique reste dominante, notamment dans les organisations professionnelles. Par contre, l'agriculture péri-urbaine nouvelle, en voie de devenir urbaine, n'est pas encore vraiment reconnue ; elle n'a pas encore de représentation autonome auprès des pouvoirs publics et elle est mal acceptée du monde

de l'agriculture, sauf quelques notables exceptions. Elle ne pourra constituer une réponse aux nouveaux questionnements que si la ville elle-même la reconnaît dans sa spécificité et lui laisse prendre son espace propre.

[R] La nouvelle régulation urbaine des espaces ouverts péri-urbains

Les principes urbanistiques énoncés à partir du début du siècle par de nombreux urbanistes (Howard, Forestier, Greber, etc.) ont abouti aux projets contemporains de ville verte. Il s'agit à la fois de renforcer la capacité de résistance des espaces ruraux de ceinture verte face à la pression de l'urbanisation et de pérenniser les espaces agricoles et forestiers que le mode traditionnel de production de la ville (progression le long de grands axes, et jonctions périphériques) a enclavés, afin d'en faire les coupures vertes d'urbanisation ; ils échappent ainsi à leur destin habituel d'être construits. La croissance urbaine utilise alors deux processus : extension spatiale à l'extérieur de la ceinture verte, densification à l'intérieur.

L'Île-de-France constitue un bon témoin de cette évolution. Alors que l'espace agricole péri-urbain y était pratiquement considéré comme libre et ouvert à tout usage, on y voit apparaître après 1970 le concept des zones naturelles d'équilibre. En même temps, cesse la création de lotissements urbains en forêt. Le schéma directeur de 1994, opposable aux tiers, n'assure pas seulement une protection plus stricte des zones agricoles et forestières de la ceinture verte, mais leur assigne une mission nouvelle, en les qualifiant d'espaces paysagers (SDRIF, 1994). Ainsi, la ceinture verte sera consolidée par différentes mesures, dans le triple objectif :

- de freiner le développement en tache d'huile de la zone agglomérée la plus dense ;
- d'offrir à ses habitants des lieux de détente ;
- de maintenir une agriculture de proximité et développer les jardins familiaux. Cette agriculture doit même reconquérir les friches agricoles à des fins d'agriculture spécialisée [...], et éviter que les extensions urbaines ne conduisent au mitage des champs... » (SDRIF, loc. cit.).

Lorsque la planification urbaine crée des ceintures ou des coupures d'urbanisation, elle ne se prononce pas vraiment sur leur gestion actuelle, surtout quand elles sont agricoles. Mais, cette question ne peut plus être éludée, quand ces systèmes deviennent économiquement fragiles. Ainsi, le Plan Vert, document d'intention produit par la Région Île-de-France, confirme (p. 140) que « le maintien de ces espaces agricoles est fondamental en tant que coupures d'urbanisation » ; mais il ajoute que, « dans la mesure où leur gestion par l'agriculture n'est plus possible, leur transformation en espace vert est à prévoir ». La faillite éventuelle de l'agriculture n'implique pas celle du projet de ceinture verte, qu'il faut alors gérer autrement ; la question de la prise en charge des espaces verts est renvoyée aux différentes collectivités locales.

Une première solution : confier ces espaces aux services d'espaces verts de ville.

Puisque le métier de ces services est de produire et entretenir les espaces paysagers des villes, cette solution est la plus évidente ; ainsi, en même temps qu'était adopté son premier schéma directeur de 1977, l'Île-de-France s'est dotée d'une Agence régionale des espaces verts (AEVRIF), afin de soutenir son projet urbanistique.

Les limites de l'appel aux services d'espaces verts

L'image traditionnelle de l'espace vert tient à son origine de jardin, où la maîtrise technique s'exprime par le contrôle de la végétation et la composition décorative. Depuis une trentaine d'années, les surfaces gérées par les services d'espaces verts se sont partout multipliées. Il en est résulté une crise due :

- à la critique écologiste (importante consommation agrochimique, génératrice de pollution ; négligence de la spécificité des biotopes) ;
- à celle des usagers pour qui la standardisation des espaces verts s'adapte mal à la diversité des besoins locaux de la population. C'est ainsi qu'est née la prairie pour les activités de loisir comme nouvelle

catégorie d'espace vert ;

- à l'insuffisante prise en compte des nouveaux besoins culturels, en particulier pour les publics scolaires.

Les services d'espaces verts ont su réaliser un remarquable *aggiornamento* en inventant la gestion différenciée (7) ; ils ont cherché à concilier l'élargissement de leur domaine spatial et l'adaptation à de nouvelles tâches, telles que la conservation de la biodiversité, le maintien de milieux sauvegardés, et la création de conservatoires au sein des jardins botaniques. De plus, ils ont pris en compte les besoins culturels émergents ; leur vocabulaire s'est enrichi des mots biodiversité, ou encore ferme, à la résonance indiscutablement agricole, pour qualifier ces actions pédagogiques.

Cependant, les surfaces désignées par les schémas directeurs sont trop grandes ; aussi de nouvelles modalités ont été recherchées, notamment en direction de la forêt ouverte au public.

L'appel à la forêt

Plusieurs raisons ont motivé son implication dans la gestion des coupures et des ceintures vertes. L'arbre a une place forte dans la société rurale traditionnelle ; les propriétaires savent rappeler aux fermiers de conserver les arbres isolés ou et ceux des haies, mais aussi leur obligation de les émonder. Surtout, depuis le XIXe siècle, l'arbre est un élément essentiel de composition des formes urbaines. Les écologistes se sont précocement engagés dans la défense de la forêt, à cause de la diversité des écosystèmes qu'elle peut abriter. Enfin, les coûts de gestion de la forêt sont moindres que ceux d'un parc. La forêt a donc eu largement la faveur des décideurs publics : la loi française a d'ailleurs créé récemment une zone non constructible de 50 mètres en lisière de forêt, alors qu'elle n'en dit mot pour les lisières agricoles. En Île-de-France, le choix de l'arbre et de la forêt a été clairement fait par l'AEVRIF, qui, pour protéger les parties fragilisées de la ceinture verte, les acquiert et en confie la gestion à l'Office national des forêts qui les boise. Cette Région a d'ailleurs fondé sa politique de défense de la nature sur le projet de planter 40 millions d'arbres en 20 ans.

De nouvelles solutions sont à rechercher

Des fermes pédagogiques pour l'éducation, des forêts ouvertes pour les loisirs: il pouvait sembler, à l'orée des années 90, que la politique des ceintures vertes atteignait sa maturité. Mais il apparaît aujourd'hui que ces réponses sont encore insuffisantes à de nombreux points de vue.

Au plan éducatif

En effet, s'il est intéressant de voir renaître de la curiosité pour l'agriculture, ce ne peut pas être au prix de la dénonciation sans appel des systèmes techniques agro-industriels contemporains, qu'on rencontre souvent dans les fermes pédagogiques. L'écologiste québécois P. Dansereau rappelle instamment que l'homme est un élément de l'écosystème terrestre, et que la première garantie de la pérennité d'un écosystème est l'organisation de ses chaînes alimentaires. L'agriculture doit rester durable (les pollutions chimiques ou géniques doivent être maîtrisées), mais ne pas oublier sa mission nourricière ; le rejet radical des formes modernes d'agriculture, seules capables de répondre aux besoins alimentaires mondiaux n'est pas acceptable. Les concepteurs du Parc-nature agricole du Cap Saint Jacques, à Montréal (CUM, 1991), des fermes d'éducation de la ville de Lausanne (E. Graf, comm. pers.) ont choisi de montrer l'agriculture dans sa réalité socio-économique contemporaine, sans la soustraire pour autant aux interrogations environnementalistes. La mission pédagogique relative à l'agriculture, si elle doit être assumée, est aussi l'affaire de l'agriculture.

Au plan esthétique

La forêt n'est pas le seul paysage rural reconnu par la société urbaine ; celui des champs et des prés l'est aussi : la campagne de Florence (8), plantée de vignes et d'oliviers, rigoureusement contrôlée (cf. supra), est un paysage célèbre. Des enquêtes d'opinion ont fait prendre conscience que le paysage préféré des Français est plutôt l'interface des forêts, des prés et des champs, la lisière. De nombreux espaces intra-

urbains associent d'ailleurs les bois (souvent mal entretenus) aux champs et aux prairies ; cet ensemble constitue la représentation la plus fréquente de l'espace rural. Sans doute, bien des gens ont oublié ces paysages ruraux, ou ont un jugement façonné par des images négatives qui pesaient encore récemment sur l'agriculture. Aussi, une médiation artistique est-elle souvent nécessaire pour redonner à l'agriculture (9) une valeur de paysage ; ainsi, la ville de Milan a commandé un album photographique de sa campagne, qui n'oublie pas les grandes cultures de la plaine du Pô, au sud de la ville.

Au plan économique

Les services d'espaces verts des villes sont, en règle générale, financés par le budget municipal, car leurs recettes propres sont très faibles : quelques parcs spécialisés sont payants, dans quelques autres se pratiquent des ventes de produits ou s'installent des expositions. Or, les parcs publics sont d'un coût élevé ; les créer coûte environ un million de francs à l'hectare, les entretenir coûte de l'ordre de cent mille francs à l'hectare et par an. La solution forestière n'est pas non plus gratuite : le coût d'entretien, lié à l'ouverture au public des forêts franciliennes, varie de mille deux cents à dix-huit mille francs par hectare et par an, outre la dévalorisation du bois. Aussi, comprend-on qu'à la sollicitation du Plan vert (voir ci-dessus), le conseil général du Val-de-Marne réponde (10), pour sa part, que compte tenu des surfaces concernées (plus de mille hectares dans ce département), leur transformation en espaces verts classiques est financièrement exclue. Ce constat d'impuissance des seules solutions publiques est très général dans les pays développés : le budget de l'Agence régionale des espaces verts d'Île-de-France a été stabilisé, puis régresse depuis 1995, après avoir crû régulièrement depuis sa création. Cette situation est représentative des problèmes des grandes villes, qui doivent réduire leur charges.

Au plan social

L'invention des politiques de coupures ou de ceintures vertes répondait à un projet de société. De même, quand J.C.N. Forestier réunissait, en terme de projet, ville et banlieue dans un grand système de parcs, c'était autant pour répondre à des besoins hygiéniques que pour embellir la ville. La réinsertion sociale devient un enjeu de la politique de la ville. Les espaces verts actuels y contribuent (forêts, fermes pédagogiques). L'agriculture peut cependant élargir la gamme des possibles :

- on attend beaucoup des jardins familiaux, puisqu'ils peuvent contribuer à combattre les fléaux du monde moderne (Weirich, 1996) ; Weber (1996) met cependant en garde contre la tentation d'en faire la panacée de la crise sociale de la ville moderne ;
- de nombreuses expériences montrent l'intérêt éducatif pour les jeunes de séjours en exploitation agricole, du fait des rapports ainsi induits au vivant, au temps et au travail.

Ainsi, les réponses, classique (le parc) ou récente (la forêt), risquent de devenir insuffisantes pour la gestion des nouveaux espaces de ceinture ou de coupure verte. Aussi, le même conseil général du Val-de-Marne a-t-il considéré, en novembre 1995, que « la solution d'ouvrir des espaces agricoles au public, dans des conditions rigoureusement définies, pourrait être un compromis intéressant ». C'était l'état d'esprit du Fonds de gestion de l'espace rural que de proposer aux agriculteurs la gestion de l'espace rural dans sa totalité, et non plus de sa seule partie agricole. Il aura donc fallu deux ou trois décennies pour que l'agriculture soit, à l'instar de la forêt, considérée comme une forme de gestion souhaitable de l'espace, d'autant plus que - Hervieu et Viard (1996) l'ont mis en évidence récemment - l'image de la campagne est fréquemment associée aux idées de liberté, de beauté et de solidarité.

Il s'agit donc d'un nouveau marché de biens symboliques et esthétiques qui s'ouvre désormais à l'esprit d'entreprise des agriculteurs dans les espaces péri-urbains. Sous cette forme nouvelle, tout est prêt pour la naissance d'une agriculture urbaine.

[R] Éléments pour une politique de l'agriculture urbaine

Ces réflexions ne prétendent pas soutenir que la réponse agricole suffit maintenant aux besoins qu'exprime la ville, mais qu'elle contribue à sa façon à répondre à la demande sociale de Nature. C'est l'état d'esprit de la Charte des espaces naturels péri-urbains adoptée au colloque de Nîmes (11) (1995) ;

elle propose une approche globale de l'ensemble des ressources vertes urbaines et péri-urbaines (espaces naturels, forêts, agriculture, sans oublier les espaces verts intérieurs à la ville), pour répondre à l'ensemble des besoins qui s'expriment. On débouche ainsi sur le concept général de campagnes urbaines, c'est à dire de territoires de production agricole, voués en priorité à satisfaire les attentes urbaines, en particulier en matière de paysage, mais conservant leur autonomie économique, basée pour partie sur leur production agricole. Un tel projet est en rupture avec l'application de deux autres principes traditionnels de l'aménagement :

- un principe paysagiste, qui élimine habituellement l'agriculture de l'espace urbain, quitte à en reproduire certaines formes, pittoresques ou symboliques, dans ses parcs ou ses cités ;
- un principe aménagiste qui fragmente l'espace urbain en autant de zones que de fonctions identifiées (production, récréation, éducation, etc.).

La nouvelle règle d'or est alors la multi-fonctionnalité de l'espace ; plus exactement, le sous-produit paysage de l'aménagement agricole devient un co-produit, projeté en tant que tel, nanti d'une valeur réelle, et susceptible d'une rémunération spécifique. Face au doute exprimé sur la capacité de l'agriculture à garder les paysages (Marot, 1997), c'est un aménagement agri-urbain de l'espace de la ville qui va être proposé.

Quelques initiatives remarquables

On en voit naître un peu partout, avec une très grande diversité de forme, en réponse à des questions locales ; elles partent d'un point de vue radicalement nouveau sur l'agriculture et non d'une simple adaptation, elles constituent pour tous ceux qui les mettent en œuvre de véritables révolutions culturelles.

La politique grenobloise

Après les Jeux olympiques de 1968, la croissance de Grenoble, ville à l'espace naturel fortement contraint par le relief, promettait d'être forte. Aussi, la disparition de l'agriculture péri-urbaine maraîchère paraissait-elle probable, sous l'effet de la spéculation foncière, appréciée des agriculteurs, et de la réorientation de l'agriculture vers les grandes cultures, qu'avait favorisée l'endiguement de l'Isère. Sous l'impulsion d'agriculteurs [\(12\)](#) a été conçue et réalisée une quasi-reconstruction de l'agriculture péri-urbaine de Grenoble. Cette réussite tient à quatre facteurs (Blanchet, 1995) :

- la reconquête des marchés locaux des produits frais par l'agriculture péri-urbaine, grâce à la restauration d'un rapport direct entre les agriculteurs et les consommateurs, même dans les rayons fruits et légumes de grandes surfaces. L'origine locale, la manière de produire (visibilité des sites de production, etc.) sont devenues les nouvelles valeurs de marketing ;
- la réintroduction de la culture agricole dans la société urbaine (réseaux pédagogiques de fermes à visiter, expositions au musée dauphinois, fréquentation nouvelle des fêtes rurales, etc.) ;
- la reconnaissance, voire la revendication de la responsabilité de l'agriculture dans la gestion environnementale, et maintenant paysagère, de l'espace ;
- la légitimation de la place de l'agriculture dans le plan urbain.

L'expérience accumulée a permis à l'Association pour le développement agricole de l'Y grenoblois (ADAYG), animatrice de ces transformations, d'être à l'origine du réseau Agriville, établi entre quelques grandes villes européennes du Sud européen, de Barcelone à Milan. Ce réseau [\(13\)](#) insiste sur les nouvelles perspectives de l'agriculture péri-urbaine :

- développer dans les exploitations péri-urbaines une activité à forte valeur ajoutée, en jouant la carte de la qualité, de la transformation artisanale et des circuits courts ;
- ouvrir et aménager les paysages agricoles de champs et de prés pour les citoyens plutôt que de multiplier les parcs urbains ;
- développer des services adaptés aux demandes de la société moderne.

Les inventions du Val-de-Marne

A l'extrémité sud-est du département francilien du Val-de-Marne, dans les années 70, M. Lucas, maire de Périgny-sur-Yerres, commune rurbanisée de banlieue à proximité des roseraies traditionnelles, saisit l'occasion de la délocalisation d'exploitations maraîchères pour imaginer un lotissement maraîcher paysager. Il invente ainsi une nouvelle forme d'espace vert urbain, puisque la zone maraîchère sera aussi un parc public. Le projet est devenu réalité : l'espace maraîcher est parcouru de chemins bordés de haies basses et denses qui laissent voir les champs sans en ouvrir l'accès ; une convention avec les agriculteurs leur en confie l'entretien. Une maison de la Nature a été implantée sur un espace boisé pour être aussi une base de découverte de l'agriculture. Le résultat n'est peut-être pas complètement celui attendu ; la maison de la Nature est devenue militante de l'agriculture biologique et, peut-être parce que le site reste éloigné du bourg, la fréquentation par les habitants n'est pas aussi élevée qu'espéré (Boisot, 1995). Néanmoins, cette réalisation conserve le double mérite d'avoir su anticiper le rôle urbain de l'agriculture et d'avoir établi qu'un espace cultivé moderne peut être reconnu pour sa valeur paysagère.

Le service départemental d'Espaces verts a aussi imaginé un nouveau type de parc public, le Parc des Lilas. Il s'agit d'accueillir un ensemble d'activités distinctes, qui toutes, grâce à un projet de paysage, contribueront de façon synergique à construire un parc urbain. On doit y trouver :

- un écomusée du gypse et un conservatoire du lilas qui participent à l'identité historique du lieu, puisque le parc repose sur les anciennes carrières de gypse, et qu'il succède aux célèbres forceries de lilas ;
- des jardins familiaux, demande sociale forte dans la commune ;
- des exploitations horticoles, héritage patrimonial, mais aussi témoignage de modernité technico-économique de l'horticulture locale ; elles pourront trouver, à travers les visiteurs et grâce à la mise en paysage, un nouveau créneau de commercialisation ;
- enfin des espaces offrant les aménités habituelles d'un jardin public.

Un exemple de commande publique : la ceinture verte d'Ottawa

A une toute autre échelle, la ceinture verte d'Ottawa, capitale de la confédération canadienne, a d'abord été conçue dans les années 50 par l'urbaniste J. Greber comme un cadre de vie attrayant pour la ville et un symbole de l'avenir, puisque seules les activités de recherche y ont été acceptées. Mais le gouvernement fédéral canadien en a transfiguré l'intention : la ceinture verte de la capitale est aussi porteuse d'un projet de l'État. Ses concepteurs veulent ainsi (CCN, 1996) :

- promouvoir l'agriculture comme un laboratoire pour l'élaboration, l'application et la démonstration de pratiques culturelles durables, des points de vue de l'environnement et de l'économie, et comme composante vitale et permanente du tissu urbain ;
- démontrer un engagement envers le patrimoine rural du Canada, en reconnaissant le travail et le mode de vie en milieu rural, et en favorisant sa conservation ;
- appuyer l'économie régionale en constituant un territoire agricole stable et en instituant des modalités d'exploitation qui encouragent les initiatives des agriculteurs.

La diversité de ces exemples montre que les espaces agricoles ont commencé à acquérir une réelle légitimité urbaine. L'espace cultivé est donc bien susceptible de se retrouver au centre d'une nouvelle gestion de l'espace péri-urbain, réinventée par les urbanistes contemporains. Cette place de l'agriculture est largement associée à la recherche du développement durable de la ville ; les contraintes de durée, propres à l'agriculture comme à la forêt, obligent l'aménageur à se situer dans le long terme.

Les concepts de la participation de l'agriculture à la ville

S'il est aisé de parler du marché des biens immatériels, Larrère (1996) fait remarquer qu'en fait, des besoins de telles biens ne peuvent pas être satisfaits sur un marché concurrentiel, mais que l'intervention d'une collectivité publique reste nécessaire. Pour être opératoire, cette intervention doit remplir plusieurs conditions.

La pierre angulaire : un projet politique sur le long terme

C'est la condition première ; les fluctuations des politiques territoriales locales expriment autant l'absence de projet réel sur l'espace péri-urbain agricole que des différences de point de vue entre acteurs, et le renvoient de fait à un statut de réserve foncière. Elles sont une des grandes causes de fragilisation de l'agriculture, car la stratégie d'un agriculteur s'établit dans la durée ; quinze ou vingt ans après sa propre installation, il organise l'avenir à long terme (reprise familiale, localisation de l'implantation future de l'exploitation). Beaucoup de villes ont eu une vision excessivement ambitieuse de leur futur développement économique et démographique et ont, par des réserves foncières démesurées, favorisé la régression agricole. Par exemple, Sénécal et coll. (1994) observent ainsi que dans la communauté urbaine de Montréal, la réalité démographique actuelle est la moitié de l'anticipation faite il y a vingt ans ; Lille a aussi vu trop grand dans les expropriations agricoles. Ces villes cherchent quelquefois à rétroceder à l'agriculture les terres qu'elles avaient gelées ; mais elles le font avec réticence (location annuelle et révocable, etc.), faute de capacité à proposer un projet clair à l'agriculture.

Une réglementation de l'usage du sol

La sécurité foncière est l'élément fondamental d'une politique urbaine de l'agriculture, car celle-ci investit dans le long terme (équipements fixes, peu réutilisables par d'autres activités, et fertilité des terres). La planification territoriale s'est imposée : les sigles POS (plan d'occupation des sols) et SDAU (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) appartiennent maintenant au vocabulaire français courant. Thibodeau et coll. (op. cit.) ont montré que ces dispositifs ont une réelle efficacité pour rassurer les agriculteurs, d'autant plus grande qu'ils ne laissent pas espérer de dérogation.

Cependant, on peut faire trois observations :

- ces formes réglementaires sont en contradiction avec la culture patrimoniale de l'agriculture péri-urbaine des villes en croissance, qui se refinance depuis toujours grâce à la plus-value foncière. Plus, cette culture semble partagée par les services publics (Domaines, etc.) chargés d'estimations de valeur foncière ; ils tiennent parfois autant compte d'un voisinage bâti que du classement par les documents d'urbanisme, quand il s'agit d'estimer la valeur d'un terrain non constructible ;
- les positions des différents services publics manquent souvent de cohérence ; ainsi, en France, l'administration de l'Agriculture, en soutenant les dynamiques de diversification des exploitations, favorise de fait un nouveau bâti ; elle apparaît moins favorable à l'espace agricole péri-urbain que celle de l'Équipement, indifférente à l'agriculture (DDAF 66, 1996). On songe rarement que la compénétration des espaces bâtis et cultivés, spécifique de l'espace péri-urbain, permet souvent de localiser le bâti technique sur les parties constructibles, et de ne laisser que les champs dans l'espace agricole...
- les pouvoirs publics ne peuvent donner confiance aux agriculteurs pour ces nouvelles politiques qu'en proposant des garanties à l'investissement agricole.

Les élus urbains pensent trop l'agriculture en terme de contribution de la population de leur circonscription, généralement très faible, et pas assez en terme de fraction utilisée de l'espace ; à Grenoble, un des principaux atouts de la reconquête agricole a bien été que l'agriculture a participé à l'élaboration du SDAU.

La compensation du handicap naturel de la position péri-urbaine

Les pouvoirs publics ont utilisé le soutien au revenu agricole pour combattre dans certaines régions la menace de dépopulation et de déprise ; c'est la cas de l'indemnité spéciale montagne qui se réfère aux handicaps de ce milieu physique. Ces mesures s'identifient ainsi à des contrats forfaitaires de gestion d'espace, qui rémunèrent le service d'entretien de ces zones, condition première pour que d'autres activités y restent possibles. Or, dans l'espace péri-urbain, l'agriculture connaît des difficultés réelles, provenant tant des nuisances sur les champs et les équipements que des surcoûts de transport liés aux encombrements et à l'éloignement des infrastructures agricoles. Ces handicaps sont mal reconnus, à la fois parce que la situation péri-urbaine n'est pas génératrice d'une qualité intrinsèque de produit (plus aisé

à plaider en montagne), et que cette agriculture est considérée comme riche, tant du fait de la valeur foncière potentielle que de celui du revenu élevé d'une partie des agriculteurs. Aussi est-il difficile de convaincre les pouvoirs publics d'accroître encore la richesse de ces producteurs en rémunérant la qualité de leur production d'espace.

La structure du projet

On peut, en première analyse, poser les principales bases d'organisation qui permettent aux espaces agricoles de satisfaire les besoins publics, et d'y susciter ainsi l'investissement public. Ce sont :

- la délimitation claire de l'espace agricole sous influence urbaine ; elle est possible depuis que le concept d'agglomération a pris une valeur opératoire (14);
- l'exercice de la tutelle publique qui doit prendre en compte la double production de l'espace agricole sous influence urbaine : le bien agricole, dont le marché n'est pas forcément spécifique, et sa qualité environnementale et paysagère. Il s'agit donc d'imaginer une sorte de co-tutelle, bien éloignée de l'idée séparatrice du zonage. Le modèle du Parc Naturel Régional français en fournit une illustration ; l'agriculture est souvent l'activité économique principale, mais ils sont néanmoins sous la tutelle du ministère de l'Environnement. Les services d'espaces verts d'agglomération pourraient d'ailleurs partager cette responsabilité avec les agriculteurs ;
- un projet nécessairement intercommunal construit autour d'un centre agricole, réunion des marges agricoles des différentes communes. C'est souvent un moyen de restituer au paysage sa forme naturelle, dans ses limites géomorphologiques : vallée, boucle d'un fleuve, coteau, plateau etc.;
- enfin, puisqu'il s'agit de montrer l'espace rural à un public citadin qui ne le comprend plus par sa propre mémoire, il faut le mettre en scène pour en faire comprendre la cohérence fonctionnelle ; c'est le rôle d'un projet de paysage (DIPS Saclay, 1997 ; Donadieu et Fleury, 1996).

Il existe déjà plusieurs réalisations ayant intégré l'agriculture dans une nouvelle gestion de l'espace ; on peut citer, entre autres, deux projets, l'un anglais, l'autre italien.

Le projet Community forests en Grande-Bretagne

C'est un projet qui concerne 500 000 ha, autour de douze villes moyennes anglaises. Il consiste à restaurer, voire instaurer, le paysage rural de l'ancienne Angleterre, tout en créant les conditions d'une autonomie économique rigoureuse. Elle est assurée : par la réservation des meilleures terres aux productions agricoles destinées au grand marché ; par la reconstitution de forêts aptes à la production de bois œuvre ; par le développement de l'artisanat et de l'industrie du bois ; par l'encouragement à la diversification agricole en direction des besoins urbains locaux (produits, culture, accueil récréatif) ; par un aménagement général de l'espace en terme de paysage, de biotopes favorables à la faune sauvage (zones humides et forêts) et d'organisation de la circulation des flux écologiques.

Le projet Città, Castelli, Ciliegi de Bologne (Italie) (15)

Face à la déprise croissante de l'agriculture dans les régions des collines bordant la plaine du Pô, les villes de Bologne et Modène ont décidé de les adopter, en y favorisant la diversification touristique des exploitations agricoles, afin de répondre aux besoins de leurs propres citadins. Ces collines accueillent depuis longtemps des résidences aristocratiques (châteaux). Le statut des cerisiers, production traditionnelle, change : on n'attend plus d'eux une production de fruits, qu'il est de plus en plus coûteux de récolter de façon compétitive, mais qu'ils demeurent en place, maintenant ainsi l'identité patrimoniale du paysage.

Entre ville et campagnes, plusieurs catégories d'acteurs sont donc impliquées, mais une première conclusion s'impose : l'agriculture est entrée dans le champ de la culture et de l'espace urbains. La réorientation profonde de systèmes agricoles est un élément remarquable, qui s'est manifesté dès la fin des années 70. Les urbanistes commencent à adhérer à cette nouvelle idée. Paradoxalement, la conversion des élus est beaucoup plus tardive ; vingt ans plus tard, le projet de Périgny-sur-Yerres n'a pas vraiment fait

école en Île-de-France. La question est posée de qui gagnera, des projets locaux des élus, encore très axés sur l'urbanisation, ou du projet d'agglomération, de plus en plus respectueux des espaces ouverts, notamment intra-urbains.

L'agriculture est clairement en situation de devenir un instrument de gestion de la ville moderne ; mais, faite d'entrepreneurs privés, elle ne peut être responsable de la gestion de l'espace pour laquelle un projet urbain régulateur est indispensable. C'est le cas des ceintures ou des coupures vertes : projet politique par excellence, il dépend de la conviction des élus urbains qu'y perdure l'agriculture. Elle s'y maintiendra aux deux grandes conditions :

- qu'une activité économique à faible productivité spatiale soit durable, ce qui signifie une planification rigoureuse, car la faible valeur foncière qui en résulte exerce une puissante attraction pour la spéculation ;
- que les systèmes agricoles qui se mettent en place dans ces espaces sous régulation urbaine soient bien reconnus et acceptés par la ville, dans leur logique de fonctionnement.

Le Programme des Nations unies pour le développement a suscité la création d'un réseau international, The Urban Agriculture Network, qui inventorie la totalité des usages agricoles qui sont impliqués dans la ville.

[R] En conclusion

L'agriculture péri-urbaine apparaît donc bien comme un partenaire obligé des pouvoirs publics, en raison des rapports nouveaux à construire entre la société urbaine et ses espaces de vie. Sa position oscille entre deux pôles. L'un est celui de l'agriculture confortée dans son métier traditionnel, et utilisatrice de toute la surface disponible :

- c'est une activité économique essentielle nécessaire à l'équilibre général d'un pays ;
- c'est un élément de la sécurité nationale ou régionale dans le domaine alimentaire [\(16\)](#).

Alors, tout doit être fait pour renforcer sa position économique, les mots-clés politiques étant l'abaissement des coûts de production ou la constitution d'espaces de stricte production, même proches des villes. La reconstruction de ces nouveaux territoires agricoles devra être négociée entre les différents acteurs [\(17\)](#).

A l'autre pôle, examiné dans cet article, existe l'agriculture urbaine, élément d'une nouvelle forme de la ville, en rappelant que « dire ce que sera le nouveau modèle de la ville... serait illusoire » (Dubois-Taine, 1997). Dans ce cas, on en attend alors une amélioration de la vie citadine :

- par une meilleure qualité de l'environnement (protection de champs captants, de l'état de l'air, gestion des déchets, etc.) ;
- par la diffusion de valeurs culturelles nouvelles (paysage, patrimoine, éducation) et de loisirs ;
- par une contribution sociale, notamment pour l'insertion (jardins familiaux, fermes d'accueil etc.).

Alors, l'organisation spatiale de base n'est plus d'abord celle de l'agriculture, mais celle de la ville.

Dans tous les cas de figures, les entreprises agricoles doivent être économiquement autonomes. C'est une exigence du monde actuel, ce qui pose fortement la question du marché des biens immatériels. Si les nouvelles activités agricoles (cueillette, pédagogie etc.) s'exercent sur un marché concurrentiel de forme classique, la collectivité doit se donner les moyens de l'organiser, et d'en gérer l'infrastructure, par la réglementation et la contractualisation. Les incertitudes liées aux politiques publiques posent directement la question de la garantie à long terme, avec deux points de vue :

- sur les espaces : le caractère ouvert doit être maintenu, en permettant la réversibilité des usages ; on ne peut revenir d'un usage urbain bâti à un usage agricole, car les coûts de revégétalisation sont énormes, et ne peuvent convenir qu'aux friches industrielles ou commerciales ;
- sur les systèmes agricoles : les agriculteurs ne doivent pas être piégés par des contraintes croissantes qui altéreraient la capacité de reproduction de leurs systèmes, ni par des fluctuations politiques.

Cette dernière question est de nos jours essentielle. Au Plan Vert de la région Île-de-France posant que les collectivités doivent suppléer l'agriculture si cette dernière disparaît de la ceinture verte, on a vu le département du Val-de-Marne répondre crûment qu'il n'en a pas les moyens, et qu'il préfère négocier avec l'agriculture. Les ressources publiques seront vraisemblablement de plus en plus limitées, et en même temps davantage consacrées à d'autres actions ; il faut nécessairement renouveler les approches. Sans doute, des formes marchandes d'espaces verts peuvent se développer :

- formes strictement commerciales, comme les golfs ou les parcs de loisirs ;
- cofinancement par le biais de redevances commerciales ; les grands parcs de la lisière entre la ville et la campagne de la Randstad Holland, aux Pays-Bas, sont ainsi parsemés de commerces (restauration, articles de sport).

Mais la campagne rurale offre une beaucoup plus grande richesse d'aménités par son étendue et sa diversité ; elle est en outre une création continue des hommes, qui l'habitent et y travaillent. Aussi, à l'instar de celle des monuments historiques, des parcs privés et de la forêt privée (en Île-de-France), l'ouverture contractuelle des espaces agricoles doit être envisagée.

Les agriculteurs ont les idées et les moyens de contribuer à la gestion des espaces ouverts urbains. Mais une politique résolue, réunissant tous les acteurs, est indispensable, sans laquelle aucun projet ambitieux à l'échelle des territoires péri-urbains n'est réaliste : les projets de ville campagne opposent un urbanisme négligeant de prévoir les espaces verts à une agriculture réticente à s'ouvrir (Sénécal et al., 1994). Les conditions doivent en être encore répétées :

- une définition claire de la commande publique sur les espaces ;
- des garanties foncières aux agriculteurs ;
- une négociation de la place du public dans l'espace agricole, redéfini dans la cadre de projets urbains de paysage.

Par de telles prises de conscience, l'agriculture péri-urbaine devenue urbaine peut promettre, en accord avec les autres formes de l'espace, de nouveaux territoires agri-urbains métissés, campagnes urbaines ou villes campagnes.



Pierre Donadieu et André Fleury ont créé le programme de recherche Agriculture urbaine à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles.

Les Auteurs remercient Danielle Barrès (INRA-DPEnv.) et François Papy (INRA-SAD) pour leur aide à la mise au point du manuscrit.

Agriculture urbaine

C'est une expression polysémique, dont les sens principaux sont :

1. dans le langage des agronomes tropicaux, il s'agit de l'agriculture vivrière interstitielle qui utilise à des fins essentiellement d'autoconsommation (sauf quelques surplus vendus localement) les terrains délaissés à l'intérieur des villes, quelle que soit leur taille ;
2. dans le même sens de production familiale, mais avec une signification psychosociale très différente, ce terme commence à être utilisé dans les pays développés pour désigner les jardins familiaux, en développement rapide actuellement ;
3. ce terme est également employé pour désigner les systèmes de culture des espaces verts urbains (L.M. Rivière, INRA Agronomie) ;
4. enfin, P. Donadieu et A. Fleury l'emploient pour les systèmes agricoles des périphéries urbaines orientés vers les nouveaux besoins urbains.

[\[R\]](#) Références bibliographiques

- Boisot H., 1995. Les représentations de l'agriculture péri-urbaine : Périgny-sur-Yerres, ou l'utopie d'un lieu de rencontre entre le monde rural et le monde citadin. Mém. DEA Ec. Archit. la Villette (dir. P. Donadieu).
- Bryant C. R., Johnston, R.R., 1992. Agriculture in the City's countryside. Belhaven Press, London, pp. 120-121.
- CCN, 1996. Plan directeur de la ceinture de verdure. Commission de la Capitale nationale, Ottawa, Canada.
- CUM, 1991. Le parc agricole du Cap Saint Jacques. Communauté urbaine de Montréal, Québec, Canada.
- DDAF 66, 1996. Le règlement et les autorisations de construire en zone agricole. Direction départementale de l'agriculture des Pyrénées-Orientales.
- DIPS Saclay, 1997. Plan d'Action Paysagère. District du Plateau de Saclay, F-91190 Gif-sur-Yvette.
- Donadieu P., Fleury A., 1997. L'agriculture, une nature pour la ville ? Annales de la recherche urbaine, 74, 31-39.
- Donadieu P., Fleury A., 1996. Rapport final de recherche aux ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Équipement. ENSP, Versailles.
- Dubois-Taine G., 1997. Introduction, p. 11 in G. Dubois-Taine & Y. Chalas : La ville émergente. Ed. de l'Aube, La Tour d'Aiguës.
- Fleury A., Moisan H., Jegou C., 1995. Situation et avenir des exploitations maraîchères de l'Ouest parisien. Cahiers Agricultures, 5(2), 71-6.
- Grozinger E., 1995. La gestion des espaces naturels à Bietigheim-Bissingen. Actes du Séminaire Regards de Garrigues, pp. 85-95, Nîmes.
- Marot S., 1997. Le statut de la nature, p. 119 in G. Dubois-Taine & Y. Chalas : La ville émergente. Ed. de l'Aube, La Tour d'Aiguës.
- Hervieu B., Viard J., 1996. Au bonheur des campagnes (et des provinces). Ed. de l'Aube, La tour d'Aiguës.
- Moustier P., Pagès J., 1997. Le péri-urbain en Afrique, une agriculture en marge ? Economie Rurale, à paraître.
- PNUD, 1996. Urban agriculture : food, jobs and sustainable cities. Ed. Programme des Nations unies pour le développement.
- Ritchot G., Mercier G., Mascolo S., 1994. L'étalement urbain comme phénomène géographique : l'exemple du Québec. Cah. de Géogr. Québec, 261-300, 105, 38, 1994.
- SDRIF, 1994. Schéma directeur de la région Île-de-France, DRE Île-de-France, p. 28 et 59 (programmes pour la ceinture verte).
- Sénécal G., Gaudreau M., des Roches S., 1994. Les mécanismes de production de la forme urbaine et la conservation des espaces agricoles et naturels dans la région de Montréal : le cas de Laval. Cah. Géogr. Québec, 38, 105, pp. 301-26.
- SEGESA, 1994. Entre ville et Campagne. Les espaces de péri-urbanisation. Ministère de l'Agriculture.
- Tardif P., 1996. D'hier à demain, in Cent ans d'histoire des jardins ouvriers. LFCTF, Paris.
- Thibodeau J.C., Gaudreau M., Bergeron J., 1986. Le zonage agricole, un bilan positif. INRS Urbanisation, Montréal.
- Van Oort G, 1994. L'agriculture de loisir, une nouvelle forme d'utilisation de l'espace ? Le cas de la frange urbaine de la ville d'Utrecht. Bull. Soc. Géog. Franç., 71(2), 135-143.
- Vaudois J., 1994. Les zones maraîchères péri-urbaines : espaces résiduels ou nouvelles formes d'intégration aux stratégies urbaines. Bull. Soc. Géog. Franç., 71(2), 123-134.
- Vaudois J., 1995. Les dynamiques agricoles dans les zones péri-urbaines. Formes et éléments d'interprétation. In Actes du colloque : l'agriculture dans l'espace péri-urbain ; des anciennes aux nouvelles fonctions, organisé par Bergerie nationale, ENSP, INRA-SAD. Rambouillet, 1995.
- Weber F., 1996. Les apports sociologiques des jardins familiaux. In Actes du colloque : les jardins familiaux, un nouveau projet social, organisé par AEV et IDEAL. Journée IDEAL.
- Weirich M., 1996. L'union fait la force... In Cent ans d'histoire des jardins ouvriers. LFCTF, Paris.

[\[R\]](#)

NOTES

- (1) le colloque AGRIVILLE (ADAYG, 1989) a été un des premiers à mettre en évidence les nouveaux rapports. Une revue des différentes modalités des rapports entre la ville et l'agriculture intra -ou péri-urbaine a été publiée récemment (Donadieu et Fleury, 1997 b), [\[VU\]](#)
- (2) En Ile-de-France, le mémoire de DEA de N. DAY, dirigé par P. Donadieu, a examiné le droit à construire sur les anciens vergers d'une commune des yvelines. [\[VU\]](#)
- (3) C'est une des raisons pour laquelle ce domaine doit aussi envisager son avenir comme musée d'agriculture, et ne pas se suffire d'être jardin. [\[VU\]](#)
- (4) Certaines grandes chaînes de restauration semblent cependant revenir à la maîtrise interne de leur approvisionnement. [\[VU\]](#)
- (5) Un ouvrage du PNUD (1996) a également procédé à une analyse détaillée et exhaustive de l'agriculture en ville dans les villes tropicales pauvres. [\[VU\]](#)
- (6) Un agriculteur nous a déclaré "le dimanche, je reçois les gens qui viennent cueillir leurs légumes et le lundi, je le passe à faire le ménage. C'est comme ça..." [\[VU\]](#)
- (7) Colloque la gestion différenciée, organisé à Strasbourg par le CNFPT, 1994 [\[VU\]](#)
- (8) C'est un des rares paysages agraires figurant au guide Michelin . [\[VU\]](#)

- (9) Le film de France 3 sur l'exploitation Kersanty à Stains (93) a peut-être plus fait pour l'agriculture péri-urbaine que toutes les études. [\[VU\]](#)
- (1) Rapport de la direction de l'aménagement au conseil général du Val-de-Marne, nov. 1995. [\[VU\]](#)
- (11) Un compte rendu en a été fait par A. Fleury dans le *Courrier de l'environnement*, n°27, 1996. [\[VU\]](#)
- (12) Et notamment de R. Blanchet, qui deviendra président de la chambre d'agriculture de l'Isère. [\[VU\]](#)
- (13) Qui s'expose sur Internet, sur le site de d'ADAYG, à l'adresse ww.adayg-agriculture.asso.fr/ [\[VU\]](#)
- (14) J.C.N. Forestier, conservateur des promenades de Paris, dénonçait en 1908 les limites artificielles qu'étaient à ses yeux les frontières communales et considérait que, du point de vue urbanistique, Paris et sa banlieue constituaient une seule et même ville. [\[VU\]](#)
- (15) Cités, châteaux et Cerisiers. [\[VU\]](#)
- (16) Les blocages récents du trafic routier ont ainsi sérieusement compromis l'approvisionnement de Paris en produits frais. [\[VU\]](#)
- (17) Ainsi, une loi récente au Québec oblige un candidat à la construction proche d'installations agricoles à publier qu'il en accepte les nuisances [\[VU\]](#)



[\[R\]](#)

